

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Le-college-selon-Emmanuel-Macron>



École & société

# Le collège selon Emmanuel Macron

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : vendredi 12 mai 2017

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

*En cette période de transition d'entre-deux présidences, force est de constater que le projet politique d'Emmanuel Macron s'attache finalement peu à la question du collège.*

Les quelques informations que l'équipe du candidat a pu livrer sont insuffisantes pour permettre une véritable anticipation sur ce qui va réellement se passer pour les collégiens et les équipes pédagogiques à la rentrée 2017. Il faut en effet croiser les informations pour tenter d'avoir une vision un peu plus nette des intentions du président élu car le discours n'est pas le même quand il s'agit de publier une brochure, de mettre en ligne son programme, de répondre aux questions de journalistes ou de syndicats de l'éducation.

Par exemple, dans la brochure programmatique présentée le 2 mars on peut lire : « *Nous rendrons possible le rétablissement de parcours bilangues au collège, de parcours européens et d'un véritable enseignement du grec et du latin.* », mais dans le programme détaillé en ligne (consulté le 10 mai), sur le même sujet, la mention aux langues anciennes a purement et simplement disparu : « *Pour les collèges, rendre possible le rétablissement de parcours bilangues en 6e et de parcours européens.* »

De même, la brochure évoque le « [rétablissement des] *études dirigées après la classe grâce à des bénévoles (étudiants et retraités).* »

Outre le fait que ce type d'accompagnement n'a jamais disparu dans les établissements qui ont souhaité l'organiser, on peut se demander s'il n'y aurait pas une sorte de confusion avec les « études dirigées », ces cours de méthodologie assurés par des enseignants qui avaient été supprimés à la fin des années 90.

En revanche, une annonce qui avait fait beaucoup de bruit, celle de l'interdiction des portables dans les collèges semble être (et c'est tant mieux) complètement passée à la trappe.

Qu'en conclure ?

Tout d'abord qu'il y a sans doute une nuance entre « *rendre possible le rétablissement de parcours européens* » et « *rétablir les classes européennes* ».

Ensuite que ce « rétablissement possible » se fera à moyens constants, en utilisant les trois heures de marge par classe apportées par la réforme, avec laquelle les établissements ont choisi d'organiser les cours de langues anciennes, des groupes restreints ou des temps de co-animation afin d'aider les élèves les plus fragiles.

Cette autonomie de 20 % déjà mise en place par la réforme du collège de 2016, il faudra donc, au sein des établissements, décider de son utilisation parmi toutes les possibilités offertes. Aucune heure n'est dévolue à ce « *possible rétablissement* », et l'enseignement de la LV2 dès la 5e n'est pas remis en cause.

Il est certain que tous les élèves ne bénéficieront pas de tous les parcours proposés. Il faudra donc décider si les moyens de l'autonomie sont utilisés pour les meilleurs élèves ou pour les plus fragiles.

Emmanuel Macron ne change rien de la réforme du collège (cycles, programmes, horaires, interdisciplinarité, socle commun, inclusion, évaluation par compétences...) mais fragilise par cette proposition ambiguë son intention d'équité, ce que l'on ne peut que regretter.

Cependant, en échange de cette autonomie relative (qui risque de rendre les négociations plus complexes au sein des équipes puisqu'elle propose un éventail plus large de choix), les établissements seront soumis à de régulières évaluations sur l'ensemble des missions de l'École. Parmi ces missions, devra figurer en bonne place la lutte contre l'échec scolaire.